

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 11 juillet 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 11 juillet 2016, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Réjean Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu

170-07-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

171-07-2016

PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2016

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 juin 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2893 à 2905 comportant les résolutions #140-06-2016 à #163-06-2016 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 20 juin 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2906 à 2909 comportant les résolutions #164-06-2016 à #169-06-2016 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

172-07-2016

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 515121 à 515199 inclusivement, totalisant un montant de 45 312,74 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 7459 à 7537 inclusivement, totalisant un montant de 197 845,29 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2894 à 2911 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 43 722,19 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 172-07-2016 au montant de 286 880,22 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens se sont présentés afin de poser leurs questions et de faire part de leur mécontentement du règlement 07-2016 concernant les animaux qui a été adopté en mai 2016.

Monsieur le maire, Jean Poirier mentionne que suite à des récentes informations de notre avocat, le règlement serait sujet à des modifications.

Une citoyenne s'est présentée afin de contester la configuration de la nouvelle piste cyclable dans la rue Saint-Georges. Elle juge que la nouvelle configuration n'est pas adaptée pour les enfants en bas âge et que celle-ci n'est pas sécuritaire. Les membres du conseil mentionnent qu'il y aura ajout de signalisation et identification de la piste cyclable. Ils proposent l'essai d'un an afin de valider la pertinence de la nouvelle configuration qui a été proposée par une firme indépendante.

173-07-2016
Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Port neuf

AVIS DE MOTION

D'un règlement concernant la protection des sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Je, soussigné, Monsieur Yves Walsh, conseiller, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la protection des sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Et j'ai signé : _____
Yves Walsh, conseiller

174-07-2016

DEMANDE D'APPUI – NOUVELLE STATION RADIOPHONIQUE
DANS PORTNEUF (N/D : 102-102)

Considérant que la Ville a reçu de Tangram Stratégies une demande d'appui concernant un projet de nouvelle station radiophonique FM dans Portneuf;

Considérant que la région de Portneuf n'est plus desservie par une station radiophonique depuis le transfert de la station CKNU-FM;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui la demande de Tangram Stratégies dans la présentation au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'une demande d'implantation d'une nouvelle station radiophonique sur la bande FM de langue française afin de desservir le comté de Portneuf.

Adopté.

175-07-2016

ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU (N/D : 401-131)

Attendu qu'il y a eu lieu de procéder à l'acquisition de 62 compteurs d'eau au coût de 13 161,75 \$, taxes nettes incluses et de prévoir un coût de 7 750 \$ (maximum de 125 \$ par installation) pour les frais reliés à l'installation de ces derniers;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Réjean Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'acquisition de 62 compteurs d'eau et des frais reliés à leur installation pour un coût total de 20 911,75 \$.

Que cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 05-2016, qui décrète une dépense pour l'acquisition de compteurs d'eau et d'une partie des frais reliés à leur installation.

Adopté.

POINT 7.2 – BERCE DU CAUCASE

Certains membres du conseil ont aperçus quelques plans de cette plante dangereuse sur le territoire de la municipalité. Afin de déterminer l'ampleur de cette situation, les membres du conseil recommande d'identifier les principaux sites où l'on peut apercevoir cette plante afin d'élaborer un plan de match. De plus, il recommande de faire un communiqué par le biais du journal municipal Les Bruits d'ici et/ou par le biais du site internet de la Ville afin d'aviser la population de la présence de cette plante. Selon l'ampleur de la situation, d'autres actions pourraient être posées en temps et lieu.

176-07-2016

**APPEL D'OFFRE 2016-08 – LOCATION DE MACHINERIE
(#1506) (N/D : 602-130 /401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 28 juin 2016, pour la location de machinerie spécifique pour des travaux dans la rue Martel;

Attendu qu'en date du 8 juillet 2016, le conseil a reçu des taux horaires de différents fournisseurs :

- Arthur Pagé Excavation Inc.;
- 9012-1997 Québec Inc.;
- Les entreprises André Leclerc Inc.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, pour faire appel au plus bas soumissionnaire conforme, de chacun des lots pour la location de machinerie, selon les besoins du chantier.

Que le coût de location de machinerie sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 05-2015, qui décrète les travaux de réfection de la rue Martel.

Adopté.

177-07-2016

**APPEL D'OFFRE 2016-09 – MATÉRIAUX GRANULAIRES
(#1506) (N/D : 602-130 /401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 28 juin 2016, pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG-20, MG-112 et de la pierre d'encrochement pour des travaux dans la rue Martel;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 8 juillet 2016, à savoir:

Compagnies	MG-20	MG-112	Pierre d'encrochement
Les entreprises André Leclerc Inc.	19 140 \$		2 462,50 \$
Arthur Pagé Excavation Inc.		14 250 \$	
9012-1997 Québec Inc.	17 520 \$	19 000 \$	2 600 \$

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG-20, au coût de 17 520 \$, taxes en sus du soumissionnaire 9012-1997 Québec Inc.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG-112, au coût de 14 250 \$, taxes en sus du soumissionnaire Arthur Pagé Excavation Inc.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de matériaux granulaires pour de la pierre d'encrochement, au coût de 2 462, 50 \$, taxes en sus du soumissionnaire Les entreprises André Leclerc Inc.

Que lesdits soumissionnaires Arthur Pagé Excavation Inc., 9012-1997 Québec Inc. et Les entreprises André Leclerc Inc. s'engagent envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres de juin 2016 numéro 2016-09.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 05-2015, qui décrète les travaux de réfection de la rue Martel.

Adopté.

178-07-2016

**DÉROGATION MINEURE : LOT 4 897 108 / 37 RUE CARTIER
(N/D : 102-111 ET 19-37)**

Considérant que ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

Considérant que ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 03-2016;

Considérant que toute la procédure légale a été suivie;

Considérant tous les critères à considérer;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde pour le 37 rue Cartier (lot # 4 897 108) la demande de dérogation mineure suivante:

- Projet de morcellement concernant la propriété de la Ferme Leblanche Saint-Basile visant à autoriser le lotissement d'une parcelle (5 000 mètres carré) du lot 4 897 108, soit d'autoriser une marge arrière de 3 mètres pour le hangar afin d'inclure le champ d'épuration dans le terrain à détacher. Selon l'article 7.4 du règlement de zonage, la marge arrière devrait être de 9 mètres au lieu de 3 mètres tel que demandé.
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 6.2.2.3.

Que l'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer le permis de lotissement conformément à ladite résolution.

Adopté.

179-07-2016

**CPTAQ/ DOSSIER POUR LE
LOT 4 896 840 (N/D : 4 896 840)**

Attendu que le demandeur, Monsieur Steeve Gauthier, s'adresse à la Commission afin d'être autorisé à vendre le lot à 4 896 840 d'une superficie d'environ 58 080.7 mètres carrés en faveur de Monsieur Bruno Pelletier identifié sous le matricule 9982-40-8080 situé à Cap-Santé ;

Attendu que ledit lot appartenant à Monsieur Steeve Gauthier est contiguë à celui de Monsieur Bruno Pelletier et augmenterait la superficie de la terre agricole (acériculture) à près de 200 842.3 mc au lieu de 142 761.6 mc et permettrait d'exploiter la propriété à pleine capacité ;

Attendu qu'autoriser cette cession de lot ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

180-07-2016

**ACQUISITION D'UN CAMION D'UNITÉ D'URGENCE POUR LE
SERVICE INCENDIE (N/D : 402-100)**

Attendu qu'il y a eu lieu de procéder au remplacement de notre camion d'unité d'urgence de marque Chevrolet, modèle P30, année 1985;

Attendu que la Ville de Portneuf est prête à se départir de son unité d'urgence de marque Chevrolet, année 1986 au montant de 1 500 \$, plus à prévoir ± 800 \$ de réparation;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'offre de la Ville de Portneuf, en vue de faire l'achat de son unité d'urgence de marque Chevrolet, année 1986, au montant de 1 500 \$, à cela s'ajoute le coût d'une réparation de ± 800 \$.

Que cette dépense est imputable au budget 2016 du département sécurité incendie.

Adopté.

181-07-2016

**SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES –
RENOUVELLEMENT ET BONIFICATION DE L'ENTENTE SUR
L'UTILISATION DE LA RESSOURCE QUALIFIÉE EN PRÉVENTION
DES INCENDIES PAR LES MUNICIPALITÉS (N/D : 502-102)**

Considérant qu'une rencontre de suivi des activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies a eu lieu à Saint-Basile le 28 avril 2015;

Considérant que chacune des municipalités signataires de l'entente étaient représentées;

Considérant que lors de cette rencontre, il fut constaté que certains articles de l'entente originale ne représentaient pas les besoins des municipalités;

Considérant que certains constats ont été faits lors des deux premières années d'activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies;

Considérant que la MRC de Portneuf propose une version revue et bonifiée de l'entente originale;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Réjean Leclerc, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que la municipalité de Saint-Basile autorise le maire Jean Poirier à signer l'entente intermunicipale revue et bonifiée, concernant le travail du technicien en prévention des incendies.

Adopté.

182-07-2016
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement d'emprunt concernant des travaux de réhabilitation du réseau routier local, en lien avec une demande d'aide financière dans le cadre du volet – accélération des investissements sur le réseau routier local.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant des travaux de réhabilitation du réseau routier local, en lien avec une demande d'aide financière dans le cadre du volet – accélération des investissements sur le réseau routier local.

Et j'ai signé : _____
Denys Leclerc, conseiller

183-07-2016

CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR BRUNO BOIVIN (N/D : 305-140)

Attendu que par notre résolution numéro 160-06-2016, nous avons confirmé l'embauche de Monsieur Bruno Boivin, à titre d'inspecteur en bâtiment sur une base de 3 jours par semaine, à raison de 7 heures par jour de travail, au retour du congé de maternité de Madame Laurie Mimeault;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal accepte que l'embauche de Monsieur Boivin à titre d'inspecteur en bâtiment soit sur une base de 5 jours par semaine et ce à compter de ce jour.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables

184-07-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h50.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière